



Orientations régionales
en dépendances

Mauricie et Centre-du-Québec

2008-2012

*L'autonomie
c'est pas un péché!*

Québec 

*Plan de mise
en oeuvre*

 **Orientations liées à l'accessibilité**

I. Développer et consolider les services de première ligne en dépendances auprès de la population générale et des personnes ayant des besoins particuliers, notamment en matière de prévention, de détection, d'intervention précoce et de référence vers les services spécialisés.

Stratégies d'action	Moyens	RESPONSABLES/ Partenaires	Échéancier	Indicateurs
Promotion de la santé				
1.1. Poursuivre les actions identifiées dans le Plan d'action régional de Santé publique 2009-2012 et dans les plans d'action locaux de santé publique, dont celles relatives aux services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance ainsi que dans le cadre de l'approche École en santé.	Renforcer la cohésion locale et régionale entre les initiatives qui soutiennent la création d'environnements favorables et les démarches de développement des communautés.	CSSS	Continu	<ul style="list-style-type: none"> - Selon le modèle d'évaluation des SIPPE utilisé par la Direction de santé publique - Taux de participation des écoles à l'approche École en santé
	Renforcer l'accompagnement des familles, dont l'intervention psychosociale.	CSSS	Continu	
	Promouvoir l'approche École en santé.	CSSS/ Commissions scolaires Organismes communautaires	Continu	
1.2. Diffuser de l'information cohérente et crédible concernant la consommation d'alcool, d'autres drogues, de jeux de hasard et d'argent auprès de la population.	Utilisation des outils de la semaine de prévention.	CSSS/ Tables dépendances	Continu	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels de la semaine de prévention - Dépôt du plan
	Élaboration d'un plan de communication régional.	Agence	Continu	

Prévention

1.3. Faire le bilan des activités préventives réalisées en matière de dépendances dans la région et identifier celles qui sont prometteuses.	Dresser le bilan territorial des actions préventives.	CSSS/ Tables dépendances	08-09	- Dépôt des bilans territoriaux
	Dresser le bilan régional à partir des bilans territoriaux.	Agence/ CSSS	08-09	- Dépôt du bilan régional
1.4. Renforcer les actions préventives efficaces auprès des clientèles ayant des besoins particuliers ¹ .	Prioriser ces clientèles dans le choix des actions préventives.	CSSS/ Tables dépendances	Continu	- Nombre d'activités réalisées auprès de ces clientèles
1.5. Poursuivre les efforts de sensibilisation concernant les pratiques à risque telles que le calage d'alcool et la conduite avec capacités affaiblies.	Diffuser le matériel de la semaine de la prévention de la toxicomanie.	CSSS/ Tables dépendances	Continu	- Nombre d'activités réalisées

Détection

1.6. Élaborer et implanter une politique de détection concernant les dépendances incluant la détection systématique auprès des clientèles ayant des besoins particuliers.	Élaborer une politique de détection.	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	08-09	- Adoption de la politique par l'Agence - Nombre de personnes détectées par territoire
	Implanter la politique dans les établissements.	CSSS	09-10	
1.7. Assurer la formation et le maintien des connaissances des intervenants concernant l'utilisation des outils validés en matière de détection.	Offrir, à chaque année, de la formation d'appoint aux intervenants concernés.	CSSS/ CRPAT	Continu	- Nombre de participants à la formation
1.8. S'assurer que chaque CSSS dispose d'au moins un intervenant professionnel à temps complet dédié spécifiquement au programme Dépendances.	Dédier au moins un professionnel au programme Dépendances.	CSSS	08-09	- Nombre de professionnels dédiés
	Consolider les postes de professionnels dédiés au programme Dépendances.	Agence	08-09	- Engagement financier

¹ Les clientèles ayant des besoins particuliers sont les jeunes, les jeunes en difficulté, les femmes enceintes ou mères de jeunes enfants, les autochtones, les personnes ayant des problèmes de santé mentale ainsi que les utilisateurs de drogues injectables.

Intervention précoce

1.9. Intégrer le domaine des dépendances dans les pratiques cliniques préventives des médecins et autres professionnels de la santé, notamment par l'application de la formule conseil auprès des clientèles vulnérables dans les CSSS et les GMF.	Faire connaître <i>Alcochoix +</i> aux médecins et autres professionnels de la santé.	CSSS	08-09	- Nombre de références au programme <i>Alcochoix +</i> provenant des milieux ciblés
	Expérimenter l'utilisation d'outils de détection et la formule conseil dans certains territoires pilotes.	Agence/ CSSS	09-10	
1.10. Assurer la formation et le maintien des connaissances des intervenants en matière d'intervention précoce.	Offrir, à chaque année, de la formation d'appoint aux intervenants concernés.	CSSS/ CRPAT	Continu	- Nombre de participants à la formation
1.11. Terminer le déploiement du programme de consommation contrôlée s'adressant aux adultes <i>Alcochoix +</i> .	Faire le suivi de l'implantation du programme avec la collaboration de la table des directeurs responsables des programmes santé mentale et dépendances.	Agence/ CSSS	08-09	- Nombre de participants au programme
	Faire la promotion du service auprès des partenaires tels que GMF, cliniques médicales et les organismes communautaires.	CSSS/ GMF Cliniques médicales Organismes communautaires	Continu	- Bilan d'implantation du programme - Nombre d'activités de promotion
1.12. Développer des pratiques d'intervention spécifiques de première ligne en dépendances et rendre accessibles des outils d'intervention efficaces s'adressant aux personnes à risque.	Faire l'inventaire des outils existants.	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	09-10	- Bilan des outils disponibles
	Développer des outils complémentaires répondant aux besoins spécifiques des clientèles visées.	CSSS/ Agence CRPAT Organismes communautaires	10-11	- Nombre d'outils développés

Référence

1.13. Favoriser l'implantation et la consolidation d'un système régional d'évaluation des besoins de la clientèle adulte pour l'accès aux services spécialisés, incluant les besoins d'hébergement, sous la responsabilité du CRPAT.	Développer un système régional global d'évaluation des besoins de la clientèle adulte en intégrant les projets existants.	CRPAT/ Agence CSSS Organismes communautaires	09-10	- Existence d'un système - Nombre d'adultes évalués et référés
	Assurer le suivi du système d'évaluation régional.	CRPAT/ Agence CSSS Organismes communautaires	Continu	
1.14. Promouvoir, auprès des partenaires, l'existence et l'utilisation du mécanisme d'accès jeunesse.	Diffuser le matériel promotionnel auprès des partenaires.	CRPAT/ CSSS Centre jeunesse Tables dépendances Organismes communautaires Commissions scolaires	Continu	- Nombre de partenaires rejoints - Nombre de jeunes évalués et référés
	Poursuivre le suivi du mécanisme.	CRPAT/ Agence CSSS Organismes communautaires	Continu	

Réduction des méfaits

1.15. Renforcer les initiatives visant la réduction des méfaits associés à la consommation telles que la prévention du passage à l'injection et la distribution de matériel d'injection.	Faire le bilan des actions réalisées sur les territoires.	CSSS/ CRPAT Organismes communautaires	09-10	- Dépôt du bilan - Nombre d'activités réalisées
	Identifier les zones à améliorer.	CSSS/ CRPAT Organismes communautaires	10-11	
	Soutenir les actions prometteuses.	CSSS/ CRPAT Organismes communautaires	10-11	
1.16. Consolider le programme de substitution à la méthadone.	Améliorer le financement du programme.	Agence/ CRPAT	08-09	- Engagement financier

2. Consolider les collaborations en vue d'adapter les services aux clientèles ayant des besoins particuliers.

2.1. Clarifier les corridors de services entre les organismes hors région offrant de l'hébergement aux jeunes éprouvant des difficultés particulières et le mécanisme d'accès jeunesse régional.	Préciser les besoins régionaux en matière d'hébergement pour les jeunes éprouvant des difficultés particulières.	Agence/ CRPAT	08-09	- Bilan des besoins régionaux - Signature d'entente
	Clarifier l'offre de service des organismes hors région.	Agence/ CRPAT	08-09	
	Établir une entente avec des organismes hors région selon les besoins régionaux.	Agence/ CRPAT Organismes communautaires	09-10	

2.2.	Établir des conventions entre les GMF, les cliniques privées et les établissements du réseau public concernant l'intervention auprès des clientèles dépendantes.	Proposer aux GMF et aux cliniques privées des modèles de collaboration et de relation dans le but d'établir des ententes.	CSSS/ CRPAT GMF Cliniques privées	11-12	- Nombre d'ententes signées
2.3.	Assurer la réalisation des ententes entre le CRPAT et le Centre jeunesse pour faciliter les interventions auprès des jeunes en difficulté, des femmes enceintes et des mères de jeunes enfants.	Faire le suivi des ententes.	CRPAT et Centre jeunesse	Continu	- Bilan des ententes de collaboration

3. Améliorer la couverture de services de réadaptation pour les clientèles ayant des besoins particuliers.

3.1.	Consolider le financement des services spécialisés de réadaptation s'adressant aux clientèles ayant des besoins particuliers.	Augmenter le nombre de postes dédiés à ces clientèles.	Agence/ CRPAT	08-09	- Engagement financier
------	---	--	------------------	-------	------------------------

4. Favoriser, pour la clientèle dépendante, l'accès à des services médicaux.

4.1.	Explorer et expérimenter différentes pistes d'amélioration avec le département régional de médecine générale (conditions d'exercices, coaching, préceptorat).	Créer des liens de travail avec les partenaires concernés pour l'exploration de pistes prometteuses.	Agence/ Département régional de médecine générale	10-11	- Bilan des expérimentations
4.2.	Intégrer un volet portant sur les dépendances dans le cadre de la formation des médecins omnipraticiens.	Offrir un programme de formation et de perfectionnement dans le domaine des dépendances.	Agence	11-12	- Nombre de médecins ayant bénéficié de la formation
4.3.	À partir de l'identification des besoins, mettre en place des mesures de support à l'attention des médecins prescripteurs de méthadone et des pharmaciens.	Documenter les besoins des médecins prescripteurs de méthadone et des pharmaciens qui collaborent au programme.	CRPAT/ Médecins et pharmaciens prescripteurs	09-10	- Bilan des besoins - Nombre de mesures mises en place
		Développer des mesures visant à répondre à ces besoins.	CRPAT et Agence	10-11	

 **Orientations liées à la continuité**

5. Améliorer la complémentarité des contributions attendues entre les partenaires.

Stratégies d'action	Moyens	RESPONSABLES/ Partenaires	Échéancier	Indicateurs
5.1. Considérer la contribution des organismes communautaires dans le cadre des réseaux locaux de services intégrés en matière de dépendances.	Favoriser la participation des organismes communautaires aux travaux du réseau local intégré en matière de dépendances dans une perspective de complémentarité.	CSSS/ CRPAT Organismes communautaires	Continu	- Taux de participation des organismes
5.2. Confier aux CSSS, en collaboration avec leurs partenaires, le développement de plans locaux de mise en œuvre des <i>Orientations régionales en dépendances 2008-2012</i> et s'assurer de l'existence et du bon fonctionnement des mécanismes de concertation appropriés.	Faire le bilan des services disponibles.	CSSS/ CRPAT Organismes communautaires Tables dépendances	08-09	- Bilan des services - Dépôt des plans d'action locaux à l'Agence
	Élaborer des plans d'actions locaux de mise en œuvre.		08-09	

6. Favoriser l'intégration des services auprès des clientèles ayant des besoins particuliers.

6.1. S'assurer que des dispositions visant à faciliter la référence bidirectionnelle soient intégrées dans les ententes entre les CSSS et le CRPAT.	Définir ces dispositions et les intégrer aux ententes.	CSSS et CRPAT	Continu	- Nombre d'ententes incluant de telles dispositions
6.2. Considérer les besoins spécifiques des clientèles ayant des besoins particuliers dans les ententes de collaboration entre les établissements du réseau public et les organismes communautaires concernés.	Préciser des mesures visant à adapter l'offre de service aux besoins de ces clientèles.	CSSS CRPAT CHRTR Organismes communautaires	Continu	- Nombre d'ententes incluant de telles mesures

6.3. S'assurer que les établissement et organismes concernés prennent les moyens pour favoriser la simultanéité des interventions, notamment auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale.	Ajuster les mécanismes d'accès et d'orientation afin de faciliter la réalisation d'interventions conjointes.	CSSS CRPAT CHRTR Organismes communautaires	Continu	- Nombre de mécanismes d'accès et d'orientation favorisant l'intervention conjointe
6.4. Prioriser les clientèles ayant des besoins particuliers au sein des CSSS, du CRPAT et des organismes concernés afin de faciliter l'intervention simultanée, notamment pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale.	Établir des critères de gestion d'accès aux services afin que ces clientèles soient priorisées.	CSSS CRPAT CHRTR Organismes communautaires	Continu	- Nombre d'établissements et d'organismes ayant établi des critères de gestion de l'accès
6.5. Élaborer des plans de services individualisés dans le cadre des interventions auprès des clientèles ayant des besoins particuliers.	Analyser la pertinence d'offrir de la formation portant sur les plans de services individualisés aux intervenants concernés.	CSSS CRPAT CHRTR Organismes communautaires	Continu	- Résultats de l'analyse - Nombre de plans de services individualisés
	Juger systématiquement de la pertinence d'utiliser un plan de services individualisé auprès de ces clientèles.	CSSS CRPAT Organismes communautaires	Continu	
	Désigner, pour ces clientèles, un professionnel responsable de la coordination du plan de services.	CSSS CRPAT Organismes communautaires	Continu	
6.6. Solliciter la collaboration du Centre de réadaptation InterVal afin de documenter la problématique de dépendances chez la clientèle ayant subi un traumatisme craniocérébral.	Dresser un état de situation concernant la problématique des dépendances chez la clientèle ayant subi un traumatisme craniocérébral.	Agence InterVal	09-10	- Dépôt du rapport

7. Améliorer le partenariat intersectoriel afin de maximiser le développement de l'autonomie des personnes dépendantes.

7.1. Diffuser les <i>Orientations régionales en dépendances 2008-2012</i> auprès des partenaires intersectoriels.	Tenir une journée d'appropriation des <i>Orientations régionales en dépendances.2008-2012</i> .	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	08-09	- Nombre de participants à la journée régionale - Nombre de partenaires rejoints
	Acheminer le document aux représentants régionaux des partenaires intersectoriels impliqués dans le plan d'action interministériel en toxicomanie.	Commissions scolaire UQTR Centre jeunesse		
7.2. Développer, poursuivre et intensifier l'expérimentation de projets avec les partenaires intersectoriels tels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Société de développement économique de Drummondville, la Société des salons de jeux du Québec et les MRC.	Poursuivre l'évaluation des projets en cours.	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	Continu	- Dépôt des rapports d'évaluation - Nombre de projets intersectoriels réalisés
	Faire des représentations auprès des partenaires concernés afin de favoriser leur implication dans des projets intersectoriels.	Agence	Continu	
	Soutenir l'expérimentation de projets novateurs.	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	Continu	

 **Orientations liées à la qualité**

8. Appuyer les actions, les interventions, les innovations et le développement en matière de prévention, d'intervention et de traitement sur des résultats probants et les meilleures pratiques.

Stratégies d'action	Moyens	RESPONSABLES/ Partenaires	Échéancier	Indicateurs
8.1. Identifier et faire connaître les meilleures pratiques en matière de prévention, d'intervention et de traitement des dépendances.	Effectuer un bilan des connaissances actuelles.	CRPAT/ CSSS UQTR Organismes communautaires	08-09	- Nombre de partenaires rejoints
	Diffuser l'information auprès des partenaires.	CRPAT/ CSSS UQTR Centre jeunesse Organismes communautaires	09-10	
8.2. Déterminer des lignes directrices ainsi que des balises basées sur les connaissances actuelles concernant les meilleures pratiques afin d'outiller les acteurs locaux et de renforcer l'efficacité des mesures et des actions déployées en matière de prévention des dépendances.	Adapter les fiches de recommandations des experts de l'INSPQ.	Agence	08-09	- Dépôt des fiches - Nombre de partenaires rejoints
	Diffusion des fiches auprès des partenaires.	CSSS	09-10	
8.3. Promouvoir la réalisation d'initiatives reposant sur les meilleures pratiques.	Faire l'analyse des projets en s'assurant que les initiatives soutenues reposent sur les meilleures pratiques.	CSSS	continu	- Nombre de projets soutenus reposant sur les meilleures pratiques
8.4. Faire des représentations auprès du MSSS afin que le processus de certification devienne obligatoire pour l'ensemble des groupes offrant de l'hébergement en dépendances.	Sensibiliser le conseil d'administration de l'Agence afin qu'il adopte une résolution en ce sens.	Agence	08-09	- Adoption d'une résolution
	Diffuser l'information au MSSS.	Agence		- Lettre envoyée au MSSS

8.5. Consolider le financement des organismes communautaires d'hébergement en dépendances qui sont reconnus et financés par l'Agence, et ce, en considérant les pratiques des groupes au regard de la tarification de leurs services.	Rehausser le financement à la mission de ces organismes, selon les budgets disponibles, afin d'atteindre leur montant de base reconnu dans le <i>Cadre de financement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.</i>	Agence	08-09	- Engagement financier
---	---	--------	-------	------------------------

9. Établir un cadre de gestion afin d'assurer le monitoring des services en dépendances.

9.1. Établir un plan intégré de monitoring des services offerts en dépendances.	Identifier les indicateurs et les modalités de suivi des services en dépendances.	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	08-09	- Adoption du plan de monitoring
	Favoriser l'intégration des éléments de mesures aux systèmes de gestion existants.	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	08-09	
9.2. Associer le financement à une reddition de comptes basée sur les résultats.	Déterminer des modalités de reddition qui tiennent compte des résultats.	Agence/ CSSS CRPAT Organismes communautaires	09-10	- Adoption d'un modèle de reddition de comptes

10. Poursuivre le développement des connaissances scientifiques concernant les caractéristiques des personnes vulnérables, les comportements à risque, l'incidence des problématiques de dépendances sur les différentes sphères de vie des personnes, les pratiques prometteuses et celles reconnues efficaces.

10.1. Évaluer les effets des actions et des programmes existants.	Dédier un fonds pour l'évaluation de programmes existants jugés prometteurs.	Agence CSSS CRPAT Organismes communautaires	09-10	- Rapports d'évaluation
10.2. Explorer, avec un cadre évaluatif rigoureux, des pratiques expérimentales.	Ajouter, comme critère au soutien à la réalisation d'actions, la présence obligatoire d'un volet évaluation.	Agence CSSS CRPAT Organismes communautaires	Continu	- Rapports d'évaluation
10.3. Faciliter la réalisation de projets de recherche visant à documenter la problématique des dépendances, les phénomènes en émergence et leurs impacts sur la santé et le bien-être de la population.	Approfondir les liens de collaboration avec le milieu universitaire.	Agence CSSS CRPAT Organismes communautaires	Continu	- Nombre de projets

11. Favoriser l'amélioration continue des connaissances et des compétences des intervenants œuvrant auprès des clientèles dépendantes.

11.1. Développer un plan de formation continue afin d'assurer le maintien des connaissances et des compétences des intervenants.	Élaborer un cadre de formation continue adapté aux besoins régionaux qui tient compte de l'ensemble des formations disponibles en matière de dépendances.	CRPAT/ Agence CSSS Organismes communautaires	08-09	- Dépôt du plan
--	---	--	-------	-----------------